

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

## DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

05/10/2021

**Nombre de délégués :**

En service : 34  
Présents : 18  
Votants : 19

N°03CS12102021

**Objet :** Renouvellement contrat Segilog**Avis :** Favorable à l'unanimité

L'an deux mille vingt et un  
Le mardi douze octobre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK.

Etaient présentes : Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Catherine LHERITIER (pouvoir de Mme DESSITE), Catherine MEUNIER.

Etaient présents :

Messieurs Denis BILLAULT, Philippe DARIDAN, François OURY, Henry BURNHAM, Didier MOELO, Lionel RANVAL, Pascal CONZETT, Daniel BORDIER, Jean-Michel LENA, Arnaud CROSNIER, Marc GAULANDEAU, Christian ROCHE, Gérard SERER, Alban LIWOUNGKI,

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Mesdames Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et Monsieur Valentin BAHE

Etaient excusés : Mesdames Christelle DESSITE, Axelle TREHIN, Sophie LEBERRE, Natacha MOSNIER, Messieurs Philippe BOURGUEIL, Benjamin CACHEUX, Bertrand LANOISELEE, Marc BOUVET, Jean-Marc LABBE, Damien BEAUJOUAN

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Gérard SERER

### Renouvellement du contrat Segilog

Le contrat d'assistance-formation, licence et maintenance SEGILOG (logiciels de traitement de la trésorerie, gestion du personnel, ...) arrive à échéance à compter du 14 octobre 2021.

Le nouveau contrat, d'une durée de 3 ans (Du 15/10/2021 au 14/10/2024) proposé par SEGILOG s'élèverait à :

**3 186 € HT** pour les frais de « Cession du droit d'utilisation » (Soit 1 062 € HT/An)

**354€ HT** pour les frais de maintenance & formation (Soit 118 € HT/An)

Rappel Contrat précédent : **3 051 € HT** pour les frais de « Cession du droit d'utilisation »  
**339 € HT** pour les frais de maintenance & formation

Soit une augmentation de 4,4% par rapport aux coûts des prestations antérieures (5,6% contrat précédent).

Le conseil syndical à l'unanimité :

- Décide de renouveler le contrat SégiLog pour une durée de 3 ans,
- Autorise le président à signer le contrat et toute pièce relative.

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

12 0 OCT. 2021

Le Président,  
Jean-Louis SLOVAK

Délibération n° 03CS12102021  
4, Rue du Bailli  
41 190 HERBAULT